

**ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE 229-017-2023-RP**  
**Règlementant le stationnement le 14/05/2023**  
**16 rue de la pépinière**  
**Braderie vestiaire solidaire CCAS Caveirac**

Le Maire de la Commune de CAVEIRAC (Gard),  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu le code de la route et notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 411-8, R 411-25, R417-2, R 417-3 et R412-49  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée,  
Vu le code de la voirie routière,  
Considérant qu'il y a lieu de règlementer le stationnement afin de permettre l'installation de matériel lors de la braderie du vestiaire solidaire du CCAS de Caveirac au 16 rue de la pépinière au regard du bâtiment

**ARRETE :**

- Article 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre l'installation de matériel lors de la braderie du vestiaire solidaire du CCAS de Caveirac, le stationnement sera interdit au regard du bâtiment 16 rue de la pépinière, dimanche 14 mai 2023 de 6 heures à 20 heures.
- Article 2** : Les véhicules en infractions et déclarés gênants feront l'objet d'une mise en fourrière immédiate aux frais et dépens des propriétaires.
- Article 3** : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions avant la date de la manifestation par les soins des services municipaux.
- Article 4** : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de la présente publication.
- Article 5**: Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale, Monsieur le Responsable de la Brigade de Calvisson, Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site de la Mairie

Pour extrait conforme,  
Caveirac, le 19 avril 2023

Le Maire,  
  
Jean-Luc CHAILAN